

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Corinne LEGAL - René CANEZZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jean-François DENIS représenté par Laurent LAVIE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Vincent GOMEZ - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Robert MALATESTA - Mourad KAHOUL représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Catherine JALINOT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - André VARESE représenté par Michelle GUEYDAN - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Signé le 8 Juillet 2011  
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à majorité

**DTUP 001-434/11/CC**

**■ Affectation d'une autorisation de programme relative à l'acquisition de matériel roulant pour le tramway**

**MMT 11/6316/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Afin de répondre à l'augmentation de la fréquentation du tramway et assurer ainsi une capacité de transport satisfaisante sur le réseau, il a été décidé d'acquérir 26 modules d'extension de rames dans le cadre du marché n°04/078 de fourniture du matériel roulant conclu avec la société Bombardier Transport et de procéder à un réaménagement intérieur des rames en améliorant les assises des sièges et en installant des barres de préhension supplémentaires

Pour ce faire, il a été affecté à l'opération 2009/00208 (acquisition de modules d'extension de rames) une autorisation de programme d'un montant prévisionnel de 30 millions d'euros TTC, par délibération du Conseil Communautaire n° DTUP 016-1188/09/CC du 26 mars 2009, portée à 36.5 millions d'euros par délibération DTUP 013-2009/10/CC du 25 mars 2010.

Les opérations de transformation des 26 rames courtes (de 32.5 m) du parc existant, en rames longues réaménagées (de 42.5 m) sont actuellement en cours : elles ont débuté en août 2010 et devraient s'achever au cours du deuxième semestre 2012.

Parallèlement les projets d'extension du réseau de tramway – dont notamment l'opération 2009/00207 de prolongement du tramway Canebière-Cours Saint Louis-Castellane dont le programme a été approuvé par délibération DTUP 006-2160/10/CC du 28 juin 2010 - rendent nécessaire la mise en place d'une autorisation de programme, dans l'attente de la décision définitive sur la réalisation de l'opération, pour l'acquisition de matériels roulants complémentaires en vue de permettre l'exploitation optimale du réseau étendu.

Les besoins estimés, pour faire face à ces nouveaux besoins, sont de six rames longues supplémentaires, soit, 30 000 000 d'euros.

Afin de permettre à la Communauté Urbaine de lancer les marchés nécessaires à ces acquisitions et de coordonner l'acquisition des rames avec la mise en service du réseau étendu, il est indispensable de prévoir d'ores et déjà la création et l'affectation de l'Autorisation de Programme.

En conséquence il est proposé au Conseil de créer une Autorisation de Programme « Acquisition de matériel roulant Tramway », à hauteur de 30 000 000 d'euros et de l'affecter à l'opération ainsi créée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 016-1188/09/CC du 26 mars 2009, relative à l'affectation de 30 millions d'euros à l'opération 2009/208 (acquisition de modules d'extension de rames) ;
- La délibération DTUP 013-2009/10/CC du 25 mars 2010, relative au complément et à l'affectation de 6.5 millions d'euros supplémentaires, à l'opération 2009/208 (acquisition de modules

**Signé le 8 Juillet 2011**

**Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2011**

d'extension de rames) et portant l'Autorisation de Programme totale à un montant de 36.5 millions d'euros ;

- La délibération DTUP 006-2160/10/CC du 28 juin 2010, portant approbation du programme de l'opération de prolongement du réseau de tramway Canebière – Cours Saint Louis – Castellane

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que l'acquisition de 6 rames longues de tramway est à prévoir dans le cadre de l'extension du réseau de tramway en cours.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée l'affectation de l'Autorisation de Programme portant sur l'acquisition de matériel roulant Tramway, pour un montant estimé à 30 000 000 d'euros.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe Transports, section investissement, au titre des exercices suivants :

2011 : 200 000 euros  
2012 : 2 800 000 euros  
2013 : 13 500 000 euros  
2014 : 13 500 000 euros

Sous-politique C230, Natures 2031 et 2182 Fonction 815.

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer les transports urbains et  
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI